



# PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DE L'ENTRÉE OUEST DE VIF

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE RESTITUTION DU 10 OCTOBRE 2024

# INTRODUCTION

La Métropole Grenoble-Alpes, la Ville de Vif et le SMMAG (syndicat des mobilités de l'aire grenobloise) étudient le réaménagement de l'entrée Ouest de la commune. L'objectif est de mettre en valeur le centre-ville, de donner plus de place aux piétons et aux cycles et de végétaliser les espaces publics. Ce réaménagement ne peut se faire sans les habitants de Vif.

Dans ce contexte, une démarche d'accompagnement de la participation des habitants a été mise en place. Accompagnée par alt.Urbaine, la démarche se scinde en plusieurs ateliers collaboratifs qui vont rythmer les différentes étapes de programmation et de conception du projet.

Un premier atelier sur site s'est tenu le 28 juin 2023, suivi d'un diagnostic par questionnaire réalisé dans l'été. 128 personnes l'ont rempli et nous ont permis de déceler les usages actuels des espaces ainsi que les pistes d'amélioration souhaitées par les habitants.

Un atelier de concertation organisé le 26 septembre 2023 et une consultation en ligne ont permis à 39 participants et 44 contributeurs de donner leur avis sur trois scénarios proposés. En parallèle, une présentation et un temps d'échanges avec les commerçants ont permis de comprendre les attentes et les besoins de ce public spécifique. Le 6 décembre 2023, le projet retenu a été présenté aux habitants, puis aux

commerçants le 11 décembre.

Le 10 octobre 2024, une restitution finale du projet a eu lieu dans un premier temps sous la forme d'une balade urbaine, puis en salle. Le présent document synthétise les échanges de cette rencontre.

## **DÉROULÉ DE L'ATELIER :**

1. Dans un premier temps, les participants ont été divisés en 3 sous-groupes pour déambuler entre 3 secteurs de l'entrée Ouest de la commune de Vif :

- Autour du parking du Breuil
- Autour du terrain de pétanque
- Autour de la place de la Libération.

Sur chaque secteur, les sous-groupes se sont vu présenter les aménagements et ils ont pu échanger et poser leurs questions à l'équipe en charge du projet.

2. Un second temps en salle a eu lieu, pour revenir sur les propositions retenues ou non de la concertation, le calendrier des travaux du projet, le bilan et la stratégie de stationnement qui sera mise en place.



62  
PARTICIPANTS

# SUPPORTS PRÉSENTÉS AUX PARTICIPANTS

Plan du projet



Perspectives 3D des aménagements à venir

1



2



3



# SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

## **CIRCULATION AUTOMOBILE ET STATIONNEMENT**

### **En quoi le projet va permettre d'apaiser la circulation et de sécuriser des usagers ?**

Le projet vise à favoriser la diminution du trafic de transit dans le cœur de Vif. L'objectif est d'inciter les automobilistes qui ne souhaitent pas s'arrêter dans le centre-bourg et ne font que traverser à utiliser la voie de contournement. Parce que ces automobilistes circulent dans une logique d'efficacité, donc rapidement.

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de contraindre ces automobilistes. Diminuer les voies de circulation, limiter le dépassement des bus, marquer les traversées piétonnes et laisser plus de place aux piétons et cyclistes sont autant d'éléments stratégiques qui permettront de diminuer le trafic de transit tout en facilitant la circulation locale pour les riverains et les usagers du centre-bourg.

### **Le parking Du Breuil aura-t-il la même capacité de stationnement qu'aujourd'hui ?**

La capacité de stationnement de la place Du Breuil sera sensiblement la même, il y a aujourd'hui une douzaine de places (certaines ne sont pas matérialisées). Le projet prévoit la matérialisation de 11 places de stationnement.

### **Le parking de la Visitation sera-t-il régulé par une barrière ?**

Non, le parking de la Visitation restera en partie un parking public ouvert à tous. Les places seront cependant en zone bleue et la durée de stationnement sera limitée à 4 heures.

L'autre partie du parking de la Visitation fait partie de l'opération immobilière en cours et sera réservée aux résidents des immeubles.

### **Combien de places de stationnement seront disponibles sur le parking derrière la Mairie ?**

Le parking à l'arrière de la mairie comptera 47 places de stationnement, contre 63 aujourd'hui. Cette zone de stationnement sera une zone bleue dont la durée sera limitée à 4 heures.

### **Est-ce que l'accessibilité en voiture et les places de stationnement projetées tiennent compte des logements en construction ?**

À Vif, la réglementation du nombre de places de stationnement par logement est déjà supérieure à celle prévue dans le PLUi. La commune demande 1 place par logement, là où le PLUi en demande 0,8. Le stationnement des futurs résidents est donc géré dans le périmètre des opérations immobilières. L'espace public ne peut accueillir les voitures de l'ensemble des habitants du centre-bourg. Le stationnement public est là pour assurer le

fonctionnement du centre, notamment des commerces, des services et des équipements. Pour cela, le nombre de places de stationnement est étudié, une étude et des comptages de circulation et de stationnement ont été menés. Mais c'est surtout la gestion, la rotation et la régulation du stationnement qui doivent être assurées. Le stationnement dans tout le secteur sera donc en zones bleues dont les durées varient pour favoriser la rotation des places.

### **Des comptages de circulation ont-ils été réalisés sur le boulevard Faidherbe ?**

Une étude de circulation a été réalisée avant le démarrage de l'étude.

### **Est-il possible d'installer un miroir pour sécuriser les croisements entre la rue de la Fédération et la rue Louise Molière et celui de la rue Louise Molière avec la D1075 ?**

*Certains riverains ont en effet alerté sur le problème d'insécurité dû à la vitesse et à la circulation en contresens dans la rue Louise Molière.*

Le projet ne prévoit pas l'installation de miroirs de route à ces croisements. Concernant le croisement entre la rue Louise Michèle et la D1075, l'aménagement aura pour effet de rendre plus confidentielle la rue Louise Michèle pour d'une part limiter la circulation de transit dans cette rue, et d'autre part réduire la vitesse à l'intersection.

Le croisement entre la rue de la Fédération et la rue Louise Molière ne fait pas partie du périmètre du projet.

### **Des ralentisseurs sont-ils prévus sur la D1075, devant la Place de la Libération ?**

Le projet ne prévoit pas d'installer des ralentisseurs. La chaussée sera réduite, les traversées piétonnes et le carrefour avec la rue Champollion plus marquées. Ces aménagements permettront d'inciter les automobilistes à réduire leur vitesse dans le centre-bourg.

### **Où vont s'arrêter les bus si la chaussée est réduite ?**

Les bus s'arrêteront en pleine voie, il ne sera plus possible de doubler.

### **Comment les camions livraisons et la clientèle PMR pourront-ils se garer à proximité de la pharmacie ?**

*Le pharmacien a partagé son inquiétude concernant le stationnement pour ses livraisons et ses clients PMR suite à la suppression de la contre-allée présente devant la pharmacie aujourd'hui. Il affirme qu'il va y avoir un risque que les livraisons se fassent en pleine voie. Une vigilance a aussi été apportée quant aux pavés végétalisés aménagés devant la pharmacie, car les livraisons sont généralement réalisées avec des caisses à roulettes.*

Une place réservée aux PMR est prévue devant la pharmacie. Le stationnement longitudinal à cet endroit sera un arrêt minute de façon à réserver ces places aux clients et livreurs de la pharmacie.

Remarques générales sur la thématique de la circulation et du stationnement :

- *Des dégradations sur les voitures ont eu lieu ces derniers temps dans le centre-bourg. Des inquiétudes sont émises de la part de certains participants de dégradation sur leur voiture si celle-ci est garée en dehors du centre-bourg.*
- *Les voitures stationnées le long de la rue du Polygone sont celles des usagers de l'école de musique qui n'a pas de parking dédié. Ce stationnement gêne la taille des platanes.*
- *Le terme de « voiture tampon » est péjoratif lors que certains usagers laissent leur voiture sur les parkings pour prendre les transports en commun, et donc avoir des habitudes de déplacement compatibles avec les objectifs de baisse de la pollution et de la congestion.*
- *Aujourd'hui, une partie des actifs sont en télétravail et n'utilisent donc pas leur voiture en journée.*
- *Certains participants ont émis des vigilances sur le cédez le passage à l'entrée du pont, pour les voitures arrivant de la route des Celliers. Selon eux, les riverains qui circuleront sur la route des Celliers auront du mal à s'insérer dans la circulation. Ils proposent de mettre en place soit un cédez le passage pour les automobilistes venant du boulevard Faidherbe, soit de conserver l'actuelle priorité à droite.*
- *La livraison pour les particuliers et les professionnels dans la rue Champollion peut troubler la circulation.*

## **AMÉNAGEMENTS CYCLABLES**

### **L'aménagement pour rejoindre la gare de Vif est-il prévu ?**

Il n'est pas prévu de créer une piste cyclable entre le centre-bourg et la gare de Vif dans le cadre de ce projet. La gare et la liaison ne font pas partie du périmètre d'étude et de travaux.

### **Des espaces de stationnement pour les vélos sont-ils prévus ?**

Oui, des arceaux pour le stationnement des vélos seront installés à différents endroits dans le périmètre du secteur (voir le plan du projet).

### **Des dispositifs de stationnement sécurisés pour les vélos sont-ils prévus ?**

Non, pour le moment seuls des arceaux sont prévus.

## **PASSERELLE**

### **La passerelle sera-t-elle accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ?**

Oui, la passerelle sera réservée aux piétons et aux cyclistes. Elle sera donc de fait accessible aux PMR et aux poussettes.

### **En quels matériaux sera construite la passerelle ?**

La passerelle sera en aluminium non peint, le barreaudage vertical (les barrières) le plus discret possible et au sol, un platelage en bois composite.

## **CHEMINEMENT PIÉTON**

### **Comment sera aménagée la rue des Celliers pour les piétons ?**

La rue des Celliers est une rue étroite sur laquelle les aménagements possibles sont limités. Un trottoir sera aménagé le long de la place Du Breuil. La voirie étant très étroite, ce trottoir empiètera sur l'espace végétalisé.

## **MOBILIER ET COMMODITÉS**

### **La collecte de verre située sur la place Du Breuil sera-t-elle déplacée ?**

Oui, le point de collecte sera déplacé et positionné du côté du parking afin de permettre l'élargissement du trottoir le long du mur du parc de la Visitation.

*Certains participants sont perplexes face à ce nouveau positionnement du collecteur de verre. Il est jugé trop au milieu des voitures stationnées, et un point de vigilance a été partagé, notamment au sujet des débris de verre souvent présents autour du collecteur qui pourraient incommoder les automobilistes.*

### **Que devient la croix aujourd'hui présente le long du boulevard Faidherbe en face du pont ?**

La croix ne bouge pas, elle reste à son emplacement actuel.

*Certains participants ont partagé un point de vigilance sur l'importance de conserver l'alignement entre la croix et le pont.*

### **Le terrain de pétanque est-il conservé ?**

Oui, le terrain de pétanque est conservé dans sa dimension actuelle. Des tables et des bancs vont être installés pour renforcer les usages de rencontre et de convivialité dans le centre-bourg.

*Certains participants ont fait remonter des mésusages dans d'autres espaces du centre-bourg (trafic de drogue, squats). Ils pensent que les aménagements (bancs,*

arbres) proposés vont augmenter ces incivilités.

### **Quel devenir pour la fontaine présente à côté du terrain de pétanque ?**

La fontaine est conservée à son emplacement actuel.

### **Les toilettes publiques seront-elles rendues accessibles aux PMR ?**

Les toilettes publiques situées sur la Place de la Libération vont être réaménagées et seront accessibles aux PMR.

## **VÉGÉTALISATION**

Remarques générales et proposition sur la thématique de la végétalisation :

- *Certains participants souhaitent le maintien et l'agrandissement du mini potager aromatique situé au niveau du Centre de finances publiques.*
- *Une vigilance a été apportée sur l'entretien des surfaces engazonnées, notamment entre les dalles.*
- *Un point de vigilance a également été soulevé quant à la dangerosité des dalles engazonnées pour les personnes se déplaçant en talons aiguilles.*

## **TRAVAUX**

### **Quelle est l'échéance pour la construction de la passerelle piétons et cycles ?**

De premiers travaux de préparation du site vont démarrer dès la fin de l'année 2024. Il s'agira d'abord d'enfouir les câbles électriques et d'élaguer les arbres.

En parallèle, la passerelle va être construite hors site pour être ensuite installée d'ici la fin de l'année 2025.

### **Quel calendrier des travaux ?**

Les travaux vont démarrer par l'aménagement de la place Du Breuil, dès le début de l'année 2025.

La passerelle sera ensuite posée. Puis les travaux d'aménagement des parkings de la Visitation et de l'arrière de la Mairie se feront de façon coordonnée, entre la fin de l'année 2025 et le milieu de l'année 2026.

Enfin, la Place de la Libération débutera sa transformation à partir de mi-2026.

### **Quelle durée pour les travaux ?**

Les travaux vont être réalisés par phases. Entre le début de la première phase et la fin de la dernière phase, il est pour l'instant prévu une durée de 2 ans. Cela ne veut pas dire que

l'entrée sera en travaux en continue pendant 2 ans. Par exemple, la pose de la passerelle est prévue sur 3 mois. Mais ce délai inclut le temps de fabrication. La pose sur site, elle, ne durera que quelques semaines.